

MONTAGNE VIGNOBLE RIED La révision est arrivée à son terme

SCoT : on valide

La révision du SCoT est enfin arrivée à son terme après quatre ans de travaux. Il définit les grandes lignes d'évolution du territoire Montagne Vignoble Ried jusqu'en 2035.

Les élus du syndicat mixte Montagne Vignoble Ried ont certainement poussé un soupir de soulagement mercredi dernier lorsqu'ils ont apposé leur signature au document final de révision du SCoT (schéma de cohérence territoriale). Quatre ans de travaux ont en effet été nécessaires pour mener à bien cette révision, laquelle fixe les grandes lignes du développement jusqu'en 2035 de ce territoire qui englobe les communautés de communes de la vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé. Pour rappel, cette révision du précédent SCoT, qui datait de 2010, avait dû être faite pour prendre en compte deux nouvelles lois, la loi Grenelle (environnement) et la loi ALLUR (logement et urbanisme).

C'est « LE » document final qui a été signé mercredi soir



Document d'urbanisme, le SCoT permet entre autres de préserver les paysages (ici les Merelles à Lapoutroie) en évitant les constructions anarchiques. PHOTO ARCHIVES LALSACE - THIERRY GACHON

Pour rappel encore, ce SCoT révisé avait été finalisé début 2017, puis avait dû suivre tout un cheminement administratif avant la dernière étape, l'enquête publique l'automne dernier (notre édition du 1^{er} septembre 2018). Une fois intégrées les remarques et recommandations de cette enquête, c'est donc « LE » document final qui a été signé mercredi soir.

Sans vouloir (ni pouvoir) être exhaustifs, nous pouvons indiquer les principales modifications.

Agriculture et viticulture
De nombreuses modifications visent à soutenir ou préserver l'agriculture. Ainsi, il est rappelé noir sur blanc que l'élevage en montagne « favorise le maintien des espaces ouverts ». Les prairies (ainsi que les bois) existant dans le vignoble devront être préservées, « tout en respectant les aires AOC ». Le tourisme de nature devra respecter les espaces agricoles et viticoles. Les activités agricoles sont clairement indiquées dans les objectifs de développement d'emplois et d'activités. Les constructions d'équipements collectifs devront être

compatibles avec une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain où ils seront construits ; par ailleurs, ils ne devront pas porter atteinte aux paysages et aux espaces naturels. Les « coupures paysagères », qui visent à laisser des espaces naturels entre les villages, devront rester exploitables et accessibles aux agriculteurs. Pour la viticulture plus spécifiquement, le maintien des activités viticoles dans le tissu urbain devra être garanti.

Paysage
Ce qu'on appelle le « bâti diffus » existant devra pouvoir évoluer, mais les extensions devront respecter strictement l'intégration architecturale et paysagère. Idem pour les constructions dans les espaces agricoles. De la même manière, les extensions urbaines devront respecter les toitures traditionnelles, les tons des façades, etc.

Tourisme
Les colonies de vacances ou sanatoriums (Saalem) pourront être transformés non seulement en hébergements touristiques mais également en lieux

d'activités touristiques, ce qui permettra un choix plus large dans les projets d'aménagements.

Logement et urbanisme
Dans les 2 800 logements neufs prévus à l'horizon 2035, le syndicat mixte avait indiqué que la construction de résidences secondaires ou de tourisme ne devait pas dépasser 25 % de ces nouveaux logements. Mais les élus n'ont pas le droit de vérifier la destination d'une nouvelle construction. Leur marge de manœuvre pour éviter la multiplication des héber-

gements de tourisme au détriment de « vrais » logements est donc mince. Le SCoT doit donc s'en tenir au pourcentage obligatoire des nouveaux logements (qu'ils soient résidentiels ou de tourisme) qui seront à construire en densification urbaine par le comblement des « dents creuses » ou la réutilisation des friches : 44 %.

Par ailleurs, pour les nouveaux quartiers, le stationnement sera regroupé aux abords afin de laisser l'espace du quartier aux déplacements doux et aux loisirs.

Eau
L'interdiction de construire près des cours d'eau passe de 20 mètres à 6 mètres.

Risques et nuisances
En matière de risques d'inondations, les communes où comcom pourront refuser les constructions dans les secteurs exposés (comme le prescrivent les plans de prévention des inondations) ; lorsque ces secteurs sont déjà urbanisés, elles « mettront en œuvre » des mesures pour réduire ces risques. Elles pourront également « étudier » les possibilités de

LE CHIFFRE
33
33 personnes ont fait des observations lors de l'enquête publique pour la révision du SCoT Montagne Vignoble Ried, sur les 36 000 habitants que comprend le territoire.

EN BREF

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Il assure la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. C'est un document qui définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement : habitat, développement économique, touristique, commercial, déplacements, préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques...

réduire les nuisances dues aux produits phytosanitaires des secteurs résidentiels lorsqu'ils sont proches des zones agricoles, et surtout viticoles. Elles pourront également limiter les possibilités de construire près des champs électromagnétiques générés par les lignes à haute tension et les émetteurs de radiofréquence. ■
Françoise MARISSAL

Le SCoT peut être consulté sur le site scot-mvr.org Il sera également disponible dans les mairies et communautés de communes d'ici deux mois.

Canton vert : la densification passe mal

DEUX POINTS ont soulevé des inquiétudes ou oppositions chez les élus. D'une part, l'objectif d'augmentation démographique de 3 % pour chaque commune. Maire d'Ostheim, commune susceptible d'attirer de nouveaux habitants, Bernard Kempf craint de voir son développement démographique bloqué. Gabriel Sigrist lui a précisé qu'il ne s'agissait que de projections,

qui pourraient être adaptées chaque année. Bernard Kempf est resté dubitatif. Dans le canton vert, quatre communes (Fréland, Labaroche, Orbey, Le Bonhomme) sont opposées aux objectifs d'un minimum des logements par hectare pour les nouveaux projets : 30 pour les bourgs centres, 25 pour les autres communes. Explication de Jean-Louis Barlier, maire de

Fréland : « Quand des gens choisissent de vivre loin, c'est pour avoir plus de place. Si les nouveaux habitants doivent se contenter de petits terrains comme en plaine, ils estimeront que ce n'est pas la peine de venir construire chez nous. » Quant à la densification de l'espace urbain, il n'y croit pas : « Les communes ne sont pas maîtres du foncier. Prémpter

ou acheter ? Nous n'avons pas les moyens. D'un autre côté, ces terrains sont trop petits pour intéresser des promoteurs privés. » Tout comme Bernard Kempf, il est dubitatif sur la possibilité d'adapter les chiffres chaque année. Le SCoT a donc été voté par 26 voix pour, deux abstentions (Orbey) et six voix contre (Orbey, Fréland, Le Bonhomme, Labaroche). ■

» AUJOURD'HUI «

MERCREDI 13 MARS

RIBEAUVILLÉ

URGENCES
Médecin de garde : (à partir de 12 h) Chiffier le 15
Pharmacie en l'absence du pharmacien habituel, voir en pages Colmar.
Gendarmerie nationale : 19, rue du 3-December ☎ 17 ou ☎ 03 89 73 60 70
Service de dépannage voitures : ☎ 03 89 73 61 17
Vétérinaire : en cas d'urgence, s'adresser à son vétérinaire habituel.
Antenne de la Croix Bleue :

☎ 03 89 71 83 61

SERVICE PUBLIC

Service de dépannage électricité : ☎ 0 810 32 09 65
Service de dépannage gaz : ☎ 0 800 47 33 33
Service eau et assainissement : ☎ 03 89 73 20 00
Ribeauvillé : déchetterie, rue de l'Industrie : ouverte de 13 h à 17 h 30.
Riquewihr : déchetterie, zone artisanale : ouverte de 8 h à 12 h.

LOISIRS

Office de tourisme : 1, Grand Rue ☎ 03 89 73 23 23 : ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Ribolab : 2, rue de l'Institutur Ortleib : ouvert de 18 h à 21 h.
Médiathèque municipale : 2, rue de l'Institutur Ortleib : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Piscine intercommunale des « 3 Châteaux » : ☎ 03 89 73 27 27 : ouverte de 9 h à 20 h.
Cinéma Le Rex : Cella que vous croyez à 20 h 30.

SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Agence DNA du Val d'Argent 119, rue de Lotte-de-Tassinay 68160 Sainte-Marie-aux-Mines Tél. 03 89 58 74 75 Télécopie : 03 89 58 65 48

E-mail : DNA@mam.dna.fr

URGENCES ET SERVICES

Pharmacie de garde : Pharmacie du Val d'Argent, 25a, rue Clemenceau à Lièpvre (à partir de 19 h). À partir de 22 h, tél. au 17.
Urgence médicale : en l'absence du médecin traitant, appeler le 15 Apamad/Agalib (Soutien à domicile) : tél. 03 89 73 24 47
ADMR des Vallées (aide à domicile en milieu rural), tél. 03 88 57 19 6, service d'aide à domicile pour tous les publics
Sapeurs-pompiers : tél. 18
Gendarmerie : tél. 03 89 58 71 05
Police secours : tél. 17
Poste de police : tél. 03 89 58 79 20

Ambulances - Contact : tél. 03 89 58 70 49 ; Azur 68 : tél. 03 89 58 58 58 ; Chrono : tél. 03 89 27 10 10
Ambulance de grand secours des sapeurs-pompiers : tél. 18
Ambulances Bertrand : tél. 03 89 58 71 94
Déchetterie : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

PERMANENCES

Dépannage EDF : tél. 0 810 333 068
Dépannage gaz : tél. 03 88 82 32 82

LES RENDEZ-VOUS
Office du tourisme : place Priens-reux, tél. 03 89 58 80 50, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Médiathèque, Villa Burrus, tél. 03 89 58 35 85 : de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
Telleure, parc minier : sur rendez-vous pour les groupes à partir de 20 personnes. Tél. 03 89 49 98 30 ou www.telleure.fr
Mine d'Argent Saint-Louis-Eisenstein (3 h env.) et Mine Sabe-Gottles (2 h env.) sur réservation à partir de 2 personnes. Tél. 03 89 58 62 11 ou www.asepam.org
Mine Saint-Barthélemy, fermée
Tél. 03 89 58 72 28 ou www.asepam.org
Musée de l'école d'Echery : sur rendez-vous. Tél. 03 89 58 56 67
Piscine : de 9 h à 12 h.

840-101 02